



REGLEMENT INTERIEUR 2021 - DUO NOCTURE DES LEINS 2021 SAMEDI 26 JUIN 2021 DEPART 9h30.

En raison de la situation sanitaire, l'organisation est obligée de respecter les contraintes imposées par la Préfecture du Gard et les autorités compétentes.

En conséquence, nous ne serons pas en mesure de proposer les prestations habituelles.

Il n'est pas possible de garantir le repas d'après course. Le rassemblement d'avant course, notamment le départ, pourra être adapté en fonction des conditions pour éviter des attroupements, respect des distanciations.

Le port du masque sera exigé sur la zone de départ, de ravitaillement et d'arrivée, l'accès aux ravitaillements pourrait être interdit aux accompagnateurs et accompagnatrices. Cette liste n'est pas exhaustive, et d'autres aménagements pourraient être imposés.

Dans tous les cas, l'organisation diffusera au plus vite les conditions d'organisation de la course et fera le maximum pour que celles-ci satisfassent les coureurs.

Notre objectif reste le même : que cet événement soit un moment agréable pour tous, coureurs, accompagnateurs et bénévoles, dans le respect des règles sanitaires.

Article 1. Trail nocturne de 14 km et 400 m de dénivelé, en équipe de deux, ouvert à partir de la catégorie cadet (autorisation parentale obligatoire pour cette catégorie). Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux coureurs de s'attacher. Les contrevenants ne seront pas classés. Ravitaillements : un au milieu du parcours et un à l'arrivée, en fonction des règles sanitaires.

Article 2. Les inscriptions se font : en ligne : <http://run-evasionchrono.com/> à partir du 1^{er} juin. **ATTENTION !!! Pas d'inscription sur place.**

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet : fiche d'inscription dûment remplie, photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une licence sportive (FFA, Triathlon) pour chaque équipier. **Le montant de l'inscription est fixée à 24€ par équipe.**

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Toute annulation d'inscription se fera par écrit, accompagnée d'un justificatif médical, le remboursement restant à l'appréciation de l'organisateur.

Article 3. Le retrait des dossards aura lieu au foyer ou dans la cour de l'école de Fons outre Gardon (Gard), le 26 juin 2021 à partir de 8 h..

Article 4. Le départ de la course sera donné à 9h30 sur la place du village devant la mairie. L'arrivée se fera au même endroit.

Article 5. Résultats : pour être classés, les équipiers devront franchir la ligne d'arrivée ensemble (le chronomètre est déclenché au passage du porteur de la puce), **dossard visible sur le devant**. Des points de contrôles de passage seront mis en place sur le parcours. Les résultats seront disponibles sur le site de <http://run-evasionchrono.com/> et de <https://fonstrails.fr/>. Les puces seront de type jetable.

Le comptage des points est établi par le règlement intérieur du trophée Gardois des duos nocturnes consultable sur le site : www.trophee-gardois-duos-nocturnes.com et sur le FB des duos.

Article 6. Récompenses aux 3 premières équipes *femmes*, 3 premières équipes *hommes*, 3 premières équipes *mixtes*.

Article 7. Matériel obligatoire : Une couverture de survie et un téléphone portable par équipe contenant le numéro du PC sécurité course: 06 80 04 52 52. L'absence de ce matériel peut entraîner une mise hors course de l'équipe.

Article 8. L'organisation de l'événement, est couverte par une assurance civile. Cependant chaque concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et doit avoir sa propre assurance individuelle accident (les licenciés sont déjà couverts).

Article 9. Tous les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de course données lors du briefing d'avant départ à 9h25, ainsi que le présent règlement. Ils renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au Duo nocturne des Leins.

Article 9 bis. Le masque sanitaire sera obligatoire au départ, au ravitaillement, à l'arrivée. En cas de symptômes covid, le concurrent s'engage à ne pas participer à l'épreuve.

Article 10. Nous invitons l'ensemble des participants à respecter le label Gard pleine nature. Il est rappelé que la course se fait dans le respect de l'éthique sportive et de l'environnement. Les coureurs s'engagent tout particulièrement à conserver avec eux les emballages de leur ravitaillement personnel. Tout manquement observé pourra donner lieu à une disqualification de l'équipe.